

ARTICLE 1. PREAMBULE

Chapitre 1.1 Les expressions mentionnées ci-dessous ont les significations suivantes : Le diffuseur désigne la personne physique ou morale bénéficiaire des services d'ATELIER CJ.COM. L'Auteur désigne la personne physique proposant ses prestations contre rémunérations au diffuseur.

Chapitre 1.2 Définitions

Dans le cas de ce contrat, il s'agit de ATELIER CJ.COM – Activité : La communication, la publicité et le design en général.

Chapitre 1.3 objet :

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles les clients peuvent bénéficier des services qui sont proposés par notre société.

Le détail de nos offres est accessible à partir de l'adresse www.cj.com.fr, sur les devis et autres supports commerciaux présentés avant signature d'une commande.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments préalablement à toute commande, de sorte qu'il se déclare parfaitement informé de la nature et des caractéristiques propres de l'offre de services à laquelle il souscrit. Sur la base des éléments ainsi mis à sa disposition, le client est seul responsable du choix de l'offre qu'il souscrit.

Chapitre 1.4 Le diffuseur et ATELIER CJ.COM s'accordent sur le fait que la signature du devis et de ces conditions générales de vente par le diffuseur a valeur de bon pour commande des services décrits dans le champ intitulé «Objet» et précise les conditions dans lesquelles le diffuseur, charge ATELIER CJ.COM, qui l'accepte, de réaliser les prestations. Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le présent contrat, à l'exclusion de toute autre condition.

Chapitre 1.5 Lors de toute commande, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et en accepter les termes.

Notre société se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales à tout moment, en tout ou en partie, notamment en cas de modification des règles de gestion des noms de domaine qui sont définies par plusieurs organismes au rang desquels figure l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). A chaque modification apportée, le client est informé de celle-ci, afin d'en prendre connaissance et d'en accepter les termes.

Lors de la réservation de nom(s) de domaine, pour toute extension autre que le .fr, le client accepte les conditions de notre fournisseur.

En acceptant les présentes conditions générales lors de sa commande, le client reconnaît :

- qu'il connaît le mode de fonctionnement du réseau internet, ses caractéristiques et ses limites ;
- qu'il s'est assuré que le ou les services auxquels il a souscrit sont de nature à répondre à ses besoins ;
- qu'il sait et a conscience de ce que les transmissions de données sur le réseau internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses ;
- qu'il sait et a conscience de ce que les réseaux utilisés sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ;
- qu'il sait et a conscience de ce que les données circulant sur le réseau internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et, plus généralement, d'informations confidentielles ou sensibles dont il pourrait prendre l'initiative s'effectue à ses risques et périls ;
- qu'il connaît bien les codes de conduite, usages et règles de comportement admis sur le réseau internet.

ARTICLE 2. PRIX ET CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Chapitre 2.1 Les prix figurant sur le devis sont valables durant deux mois à compter de l'édition de celui-ci. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient durant ce délai.

Chapitre 2.2 : La prestation de ATELIER CJ.COM comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ «Objet». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicitement dans ce même champ.

Chapitre 2.3 Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

Chapitre 2.4 : Escompte zéro pour tout paiement anticipé.

ARTICLE 3. TERMES DE PAIEMENT

Chapitre 3.1 Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au trentième jour suivant la date de réception de la facture (cf. : c. com. art L.4416.al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001).

Chapitre 3.2 : En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15% du montant T.T.C de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans rappel le jour suivant la date limite de règlement. Mention obligatoire. Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE

Chapitre 3.3 : Paiements par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « ATELIER CJ.COM ».

ARTICLE 4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PRODUCTIONS

Chapitre 4.1 : La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de ATELIER CJ.COM tant que les factures émises par ATELIER CJ.COM ne sont pas payées en totalité par le diffuseur, à concurrence du montant global de la commande, des avenants éventuels conclus en cours de prestation, et des pénalités pour retard de paiement éventuellement dues par le diffuseur dans le cadre de la présente commande.

Chapitre 4.2 : De façon corollaire, le diffuseur deviendra propriétaire de fait des droits cédés sur la production à compter du règlement final et ayant soldé toutes les factures émises par ATELIER CJ.COM dans le cadre de la commande.

Chapitre 4.3 : Les deux parties s'accordent sur le fait que ATELIER CJ.COM est l'auteur exclusif de l'œuvre ou des œuvres commandée(s) par le présent bon de commande, et que celle(s)ci n'est, ou ne sont pas partie d'une œuvre collective, au sens ou le Code de la Propriété Intellectuelle l'entend. Les deux parties s'accordent aussi sur le fait qu'une idée ou qu'une recommandation apportée ou imposée par une autre personne (physique ou morale) qu'ATELIER CJ.COM, n'accorde pas à cette personne le statut de coauteur de l'œuvre, objet de la présente commande.

ARTICLE 5. CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Chapitre 5.1 : Nature et modalités de la cession des droits d'auteur. L'étendue de la cession de droits opérée lors de la validation finale et du paiement par le client de l'œuvre commandée à ATELIER CJ.COM est la suivante :

Chapitre 5.2 - Le cédant déclarant détenir sur « l'œuvre » décrite au devis joint, les droits nécessaires pour ce faire, cède au cessionnaire, selon les modalités ci-après définies, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale y relatifs.

Le cédant certifie que lesdits droits patrimoniaux n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune cession ou licence d'exploitation consentie à des tiers.

Chapitre 5.3 – Identification des droits cédés : Le cédant cède au cessionnaire les droits patrimoniaux attachés à l'œuvre, et notamment les droits : de la reproduire et/ou de la représenter et/ou de l'utiliser et la diffuser et/ou de la modifier, l'adapter, la traduire, y faire des ajonctions ou suppressions et/ou de l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer.

Il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de l'œuvre.

Chapitre 5.4 – Modes d'exploitation : La présente cession est consentie pour les modes d'exploitation décrits dans les champs du devis joint. Toute utilisation sur un support différent du ou des supports de destination indiqué(s) au devis joint ou toute modification des œuvres produites par ATELIER CJ.COM fera l'objet d'une facturation spécifique.

Chapitre 5.5 - Lieu de l'exploitation : La présente cession est consentie pour le ou les pays mentionnés dans le devis joint.

Chapitre 5.6 - Durée de l'exploitation : Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans ou pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux d'auteur.

Chapitre 5.7 - Exclusivité (le cas échéant) : La présente cession de droits est consentie à titre exclusif.

Chapitre 5.8 - Droits du cessionnaire : En vertu de la présente cession, le cessionnaire est entièrement subrogé dans tous les droits du cédant attachés à l'œuvre et définis aux articles 2 à 6 ci-dessus. Il pourra les aliéner, en concéder des licences, et poursuivre tout contrefacteur, même pour des faits antérieurs à la cession et non prescrits.

Chapitre 5.9 – Rémunération : Le cédant percevra une participation à hauteur d'un pourcentage des recettes provenant de l'exploitation ou de la vente de l'œuvre, calculées sur la base du prix de vente public ou, dans les cas où la loi l'autorise (art. L. 131-4-1°, -2°, -3°, -4°, -5°, L. 123-6 al. 1, 2 et 3 CPI) une somme forfaitaire négociée.

Chapitre 5.10 – Obligations du cédant : Le cédant s'interdit d'exploiter les droits patrimoniaux sur l'œuvre ainsi cédés, et de créer ou faire créer tout ce qui pourrait en constituer une contrefaçon ou une imitation.

Chapitre 5.11 – Garantie : Le cédant garantit au cessionnaire l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat. Il certifie que l'œuvre n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation.

Au cas où une contestation concernant les droits sur l'œuvre serait émise par un tiers, le cédant s'engage à apporter au cessionnaire, à sa première demande, tout son appui judiciaire.

Chapitre 5.12 : Rétrocession à un tiers :

a) Le diffuseur aura la faculté de rétrocéder tout ou partie des droits acquis lors de la présente cession à un tiers, personne morale ou physique, à condition d'en informer ATELIER CJ.COM par écrit dix jours avant de procéder à cette rétrocession. Dans ce même délai, le client s'engage à informer ATELIER CJ.COM de l'étendue de la rétrocession de ses droits sur l'œuvre, et lui fournira l'identité et les coordonnées du futur nouvel ayant droit.

b) Si le diffuseur rétrocède tout ou partie de ses droits sur l'œuvre il s'engage à informer, par écrit, lors de la rétrocession, la personne physique ou morale à qui elle cède ses droits, des présentes conditions de cession de droits de l'œuvre. Le diffuseur s'engage à imposer au cessionnaire le parfait respect des obligations découlant du présent engagement dont elle reste obligatoirement et intégralement responsable à l'égard de ATELIER CJ.COM.

ARTICLE 6. COPYRIGHTS ET MENTIONS COMMERCIALES

ATELIER CJ.COM se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type «Réalisation : ATELIER CJ.COM.fr 02 43 52 12 00 » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité. Le diffuseur s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne jamais supprimer ces informations.

ARTICLE 7. DROIT DE PUBLICITE

Sauf mention contraire, négociée et contractualisée entre ATELIER CJ.COM et le diffuseur, ATELIER CJ.COM se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le diffuseur comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Le diffuseur, représenté par le signataire de la présente commande, autorise ATELIER CJ.COM, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser à des fins purement démonstratives la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : Les contenus textuels, les contenus iconographiques.

ARTICLE 8. UTILISATION DE SOURCES

Chapitre 8.1 : Par source, on entend au sens du présent contrat, un document ou élément préexistant inclus dans l'œuvre ou partie de l'œuvre, objet de la commande, et qui peut, pour son utilisation, sa divulgation, sa reproduction ou son exploitation, exiger un paiement à son ou ses ayant(s) droit. Les sources peuvent être de natures variées : images, illustrations, sons, polices de caractères...etc.

Les services présentés sur le site www.cj.com.fr sont fournis par la société ATELIER CJ.COM, SARL au capital de 60 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 814 386 298, dont le siège social se situe 4 ALLEE DU BOURG D'ANGUY 72000 LE MANS.

Le site www.cj.com.fr propose à une clientèle de professionnels et de particuliers des services dédiés à la création et à l'hébergement de sites internet, à la réservation, au transfert et au renouvellement en ligne de noms de domaine, ainsi que différents services de stratégie digitale (référencement, emailing, création de vidéos, réseaux sociaux...).

Toute commande de la part du client implique l'acceptation des présentes conditions qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières qui n'auront pas été expressément acceptées par notre société.

Chapitre 8.2 : Le présent contrat ne se substitue, ni aux obligations légales du diffuseur, ni à celles du mandant de la réalisation de la commande s'il y a lieu, envers les ayants droit des sources.

Chapitre 8.3 : Le diffuseur s'engage, à obtenir toutes les autorisations nécessaires, et prendre à sa charge tous paiements afférents, notamment en vertu des droits d'auteur et des droits de la personnalité, pour l'intégration de toutes les sources incluses dans l'œuvre réalisée par ATELIER CJ.COM, ceci avant la divulgation de l'œuvre.

Chapitre 8.4 : Il est à la charge du diffuseur de se renseigner sur les conditions d'utilisation des sources auprès de leur(s) propriétaire(s) ou ayant(s) droit, et d'en accepter les conditions d'utilisations.

Chapitre 8.5 : Par la validation de l'œuvre ou partie de l'œuvre, le diffuseur, accepte l'introduction de toutes les sources incluses dans l'œuvre ou partie de l'œuvre.

ARTICLE 9. CAHIER DES CHARGES

Chapitre 9.1 : Le diffuseur garantit avoir pris le soin de fournir à ATELIER CJ.COM le Cahier des Charges le plus précis possible détaillant la nature et l'environnement de la commande à réaliser.

Chapitre 9.2 : Si le diffuseur ne fournit pas de Cahier des charges à ATELIER CJ.COM avant le début de la réalisation de la commande, ou lorsque le Cahier des Charges ne donne pas d'indications ou de recommandations suffisamment précises sur la façon dont doit être abordée la création graphique d'un élément inclus dans la commande, les deux parties s'accordent sur le fait que la conception visuelle de l'élément est laissée à l'interprétation de ATELIER CJ.COM. Dans ce cas de figure, si le diffuseur refuse l'interprétation de ATELIER CJ.COM, toute demande d'une nouvelle prestation fera l'objet d'un nouveau devis. Le travail déjà effectué restera dû par le diffuseur à ATELIER CJ.COM.

Chapitre 9.3 : Le diffuseur s'engage à fournir à ATELIER CJ.COM tous les éléments dont il a besoin pour réaliser la prestation (texte, images, vidéos, sons ...) dans le format demandé. Cette mise à disposition devra être effectuée dans un délai court afin qu'ATELIER CJ.COM dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et qu'il puisse respecter les délais du planning fixé entre les deux parties.

ARTICLE 10. DEMANDES DE MODIFICATION SUR LES MAQUETTES

Chapitre 10.1 : Par « maquette(s) », on entend au sens du présent contrat, la ou les proposition(s) visuelle(s) finalisée(s) de tout ou partie de la commande.

Chapitre 10.2 : Le diffuseur s'engage à désigner la ou les personnes responsables de formuler en son nom les demandes de modifications sur les maquettes livrées par ATELIER CJ.COM, et à indiquer (par mail ou courrier) l'identité de cette ou de ces personne(s) à ATELIER CJ.COM, ceci avant le début de la réalisation de la commande.

Chapitre 10.3 : Le cas échéant, le diffuseur s'engage à formuler ses demandes de modification(s) concernant la, ou les maquette(s) fournie(s) par ATELIER CJ.COM de façon claire et explicite (par écrit mail ou messenger exclusivement) dans un délai de quinze jours suivant la livraison de la, ou des maquette(s) à valider. Il est convenu entre les deux parties que la prise en considération de demande(s) de modification faite(s) par d'autres moyens, notamment oralement, sont laissées à la convenance de ATELIER CJ.COM.

Chapitre 10.4 : Toute demande de modification émanant du diffuseur sur la ou les maquette(s) faisant état d'une omission, ou d'une erreur de sa part, dans le contenu du Cahier de charges, ou toute demande du diffuseur induisant un ajout ou une suppression de donnée qui affecte le Cahier des charges et les données précisées dans celui-ci sera considérée par les deux parties comme une demande de modification sur l'objet de la commande par le diffuseur.

Chapitre 10.5 : Toute modification sur l'objet de la commande entraînant des aménagements sur le travail (recherche, conseil, ou exécution) déjà réalisé par ATELIER CJ.COM ou induisant un travail supplémentaire à ATELIER CJ.COM, impliquera une facturation supplémentaire à la rémunération prévue par ce présent contrat. Les sommes correspondant au travail déjà effectué par ATELIER CJ.COM sont dues par le diffuseur et immédiatement exigibles.

Chapitre 10.6 : Il est convenu que le client pourra bénéficier de deux demandes de modifications des maquettes après présentation de la première proposition. Si après ces deux étapes de modifications le client n'est toujours pas satisfait, il aura la liberté soit de rompre le contrat (selon les modalités de l'article 13) soit de demander une nouvelle étape de modifications qui fera l'objet d'un nouveau devis. Les sommes déjà versées resteront acquises à ATELIER CJ.COM et les sommes encore dues par le diffuseur pour le travail effectué devront être réglées intégralement.

ARTICLE 11. VALIDATIONS

Chapitre 11.1 : Le diffuseur s'engage à formuler ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un écrit (mail ou messagerie) daté et signé à ATELIER C.J.COM.

Chapitre 11.2 : A défaut, soit d'une validation par le diffuseur des livrables constituant le travail de ATELIER C.J.COM, soit de demande(s) de modification(s) sur ces livrables par le diffuseur, dans un délai de quinze jours après la livraison du livrable, celui-ci sera considéré comme validé par les deux parties. Le travail réalisé, livré, et tacitement validé, implique que les sommes correspondant à ce travail sont dues par le diffuseur et immédiatement exigibles par ATELIER C.J.COM.

ARTICLE 12. LIEU DE TRAVAIL ET DEPLACEMENTS :

Chapitre 12.1 : Sauf accord écrit entre ATELIER C.J.COM et le diffuseur, ATELIER C.J.COM se réserve le droit d'assurer sa mission en dehors des locaux ou annexes du diffuseur ou du mandat de la mission et de choisir le lieu où il la réalisera. Le diffuseur s'engage à ne pas imposer à ATELIER C.J.COM une présence physique ou un déplacement dans quelque endroit, ceci quelle que soit la phase ou l'avancée de la mission.

Chapitre 12.2 : En cas de travail en régie, d'ordre ponctuel ou non, le diffuseur s'engage à mettre tout matériel, fourniture et infrastructure à la disposition de ATELIER C.J.COM si la réalisation de la mission l'exige, et ceci selon l'estimation de ATELIER C.J.COM.

ARTICLE 13. RESILIENCE DE LA COMMANDE :

A défaut d'exécution par l'une des parties de l'une de ces obligations, sans préjudice des dispositions de rémunération prévues pour la réalisation de la commande et huit jours après l'envoi par l'autre partie d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, le présent contrat pourra être résilié de plein droit. Les sommes déjà versées resteront définitivement acquises à ATELIER C.J.COM et les sommes encore dues par le diffuseur deviendront immédiatement exigibles, sans préjudice des dommages et intérêts éventuellement dus à ATELIER C.J.COM. Le diffuseur devra rendre tous les éléments de l'œuvre déjà remis par ATELIER C.J.COM et s'engage à n'en garder aucune copie.

L'acceptation des présentes conditions générales de vente par le diffuseur a valeur de contrat entre le diffuseur et ATELIER C.J.COM. Ces conditions générales de vente relèvent de la loi française. Toute contestation ou litige qui pourrait s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation, l'exécution ou de la résiliation du présent contrat seront soumises, sauf conciliation amiable, devant le Tribunal.

ARTICLE 14. PRESTATIONS RELATIVES A INTERNET :

Chapitre 14.1 : Définitions

Est appelée « notre société » ou « ATELIER C.J.COM » ou « auteur », la société ATELIER C.J.COM désignée ci-dessus.

Est appelé « site web », un ensemble de pages accessibles sur internet à partir d'un nom de domaine.

Est appelé « serveur », l'ordinateur relié à internet offrant divers services tels que le stockage de fichiers, le transfert de courriers électroniques, l'hébergement de sites internet.

Est appelé « nom de domaine », l'adresse internet permettant d'accéder à un site web et d'acheminer du courrier électronique vers des boîtes email.

Est appelé « registre » ou « office d'enregistrement », la personne morale qui gère la base de données principale des noms de domaine pour un domaine de premier niveau spécifique (TLD).

Est appelé « whois », le système de base de données permettant à toute personne d'obtenir des informations de contact liées aux noms de domaine.

Est appelé « extension », le suffixe du nom de domaine (.com, .net, .fr, ...).

Chapitre 14.2 : prestations internet

Notre société propose un service de création de site web qui comprend :

- la conception du site web (site vitrine, catalogue ou site marchand),
- l'hébergement de ce site web,
- un nom de domaine,
- des adresses mails...

ARTICLE 15. OBLIGATIONS DU CLIENT RELATIVES AU SERVICE « CRÉATION DE SITE WEB »

Chapitre 15.1 : Contenu du site web

Le client est seul responsable du contenu de son site web, des fichiers, données, informations, illustrations et/ou images de toutes natures diffusés ou échangés à partir de celui-ci, de son utilisation ou encore des liens hypertextes qu'il choisit de créer.

Le client est seul responsable du respect des mentions obligatoires à faire figurer sur son site en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les photos réalisées par un photographe ou achetées sur les sites de banques d'images pour illustrer le site internet créé, sont soumises à des droits d'utilisation stricts. Toute utilisation de ces fichiers sur d'autres supports de communication devra faire l'objet d'une demande préalable.

Sous réserve de ce qui précède, le client déclare être titulaire de tous les droits et/ou autorisations permettant l'utilisation de tout contenu (textes, commentaires, ouvrages, photographies, illustrations, images, logos...) qu'il fait apparaître sur son site web.

Il s'engage notamment à ne pas utiliser ou communiquer des fichiers, données ou informations :

- revêtant un caractère illicite ou procédant d'activités à caractère illicite ; le client s'interdit plus particulièrement l'utilisation et/ou la communication de fichiers, données, informations, graphismes, illustrations et/ou images favorisant l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale, la pornographie enfantine, l'incitation à la violence, ainsi que les atteintes à la dignité humaine,
- ne respectant pas les droits de tiers tels que, notamment, le droit à la vie privée, le droit à la propriété industrielle ou intellectuelle,
- contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- dont le contenu apparaîtrait abusif,
- dans le cadre de l'exploitation d'un site marchand, le client agit en qualité d'entreprise indépendante et sous sa seule responsabilité. Il supporte seul les risques de son activité. A ce titre, il garantit que son activité, ainsi que les produits et/ou services qu'il propose en ligne respectent la réglementation en vigueur (notamment les règles relatives aux ventes et prestations de service à distance, à la publicité et aux promotions).

Dès lors, le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers et qui auraient un rapport direct ou indirect avec son site web. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage également à respecter les dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et/ou les prescriptions de la CNIL, notamment en ce qui concerne les formalités de déclaration ou d'autorisation de son site web à la CNIL, la collecte et le traitement des données à caractère personnel, ainsi que le droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données.

Chapitre 15.2 : Administration et Exploitation

Le client a la possibilité d'administrer son site web grâce à l'accès au back office, à partir de son espace client.

Pour ce faire, notre société adresse au client, au plus tard au moment de la mise en ligne du site internet, les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) lui permettant d'accéder aux outils d'administration de son site web.

Après la mise en ligne, le client pourra alors apporter toutes les modifications qu'il souhaite à son site, de façon complètement autonome.

Le client est seul responsable de la gestion et de la préservation de la confidentialité de ses identifiants, ainsi que de l'accès à ses terminaux, installations et matériels informatiques. Il s'engage à ce titre à prendre toute mesure utile pour assurer la parfaite sécurité de ses fichiers. En cas de perte ou de vol d'un ou plusieurs de ses identifiants, le client en informe sans délai notre société afin qu'elle lui en communique de nouveaux.

Le client est seul responsable de l'administration, de la gestion et de l'exploitation de son site web, notamment en ce qui concerne les déclarations administratives imposées par la loi ou la réglementation.

ARTICLE 16. NOMS DE DOMAINE

Chapitre 16.1 : Description du service « Noms de domaine »

Le service « Noms de domaine » est dédié à la réservation, au transfert et au renouvellement en ligne de noms de domaine, ainsi qu'à la gestion des adresses emails correspondantes.

Ce service est également proposé dans les offres relatives à la création de site web et à l'hébergement.

Il est expressément rappelé ici que, dans le cadre de ce service, notre société agit en tant qu'intermédiaire technique dont le rôle est de procéder à l'enregistrement et/ou au renouvellement du ou des noms de domaine choisis par le client selon les critères définis par ce dernier, sous sa seule responsabilité, notamment en ce qui concerne la durée et les extensions.

ATELIER C.J.COM n'est soumis qu'à une obligation de moyens. ATELIER C.J.COM réalise les services ci-après :

- Recherche de disponibilité des noms de domaine sur la base de données « Whois »

- Enregistrement, renouvellement et transfert des noms de domaine, et autres services associés.

ATELIER C.J.COM est soumis par l'ICANN au respect de la Charte « Droits et responsabilités des Registrants »

Chapitre 16.2 : Enregistrement

Si le nom de domaine que le client souhaite réserver n'est pas disponible, ce dernier doit en choisir un autre.

Dès que le nom de domaine est enregistré au sein du registre, le nom de domaine n'est pas modifiable par le client.

Le client peut accéder au whois afin de vérifier que son nom de domaine est bien enregistré.

Le client est titulaire du nom de domaine enregistré. ATELIER C.J.COM est le contact administratif et technique de ce nom de domaine.

Un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du site sur le service Whois, alors qu'en réalité celui-ci est déjà réservé ou en cours de réservation. Dans ce cas, la demande du Client sera refusée et le Client ne pourra engager ni la responsabilité de ATELIER C.J.COM ni celle du Registre ou de l'Opérateur de Registre correspondant.

Chapitre 16.3 : Renouvellement

ATELIER C.J.COM s'engage à renouveler l'enregistrement du nom de domaine avant la date d'expiration de celui-ci.

Le renouvellement du nom de domaine se fait par tacite reconduction et reconduit pour 1 année automatiquement. La date limite de résiliation est fixée à 1 mois maximum avant la date d'expiration.

Vous êtes libre de résilier sans motif particulier avant la date limite. Ce droit à la résiliation est mentionné sur votre facture annuelle, envoyée 1 mois avant le renouvellement automatique de l'offre

La demande de résiliation peut être faite par mail à l'adresse contact@cj.com ou par courrier à l'adresse suivante : 4 allée du Bourg d'Anguy, résidence Couthardy, 72000 Le Mans.

En cas de demande de restauration d'un nom de domaine formulée après la date d'expiration de celui-ci, le client s'engage à payer à notre société, en sus du prix, des frais d'un montant de (60) Euros HT.

Chapitre 16.4 : Transfert d'un nom de domaine

Le transfert d'un nom de domaine correspond au transfert technique d'un nom de domaine à un autre prestataire. Avant d'effectuer sa demande de transfert au profit de notre société, le client doit s'assurer de la faisabilité de l'opération en se rapprochant du prestataire actuel du titulaire du nom de domaine, afin de vérifier qu'il dispose effectivement d'un accès à la boîte mail du contact administratif du nom de domaine concerné.

En cas d'échec du transfert d'un nom de domaine dans des conditions exclusives de toute responsabilité de notre société, aucun remboursement ne sera effectué, ce que le client déclare expressément accepter.

Chapitre 16.5 : Refus de validation

Dans l'hypothèse spécifique où le nom de domaine choisi par le client ne serait pas validé par le registre, le client devra choisir et faire enregistrer un nouveau nom de domaine.

Dans le cas particulier où le nom de domaine choisi par le client ne serait pas validé par le registre, alors qu'il a été annoncé disponible par notre société, cette dernière procédera à un remboursement du prix payé par le client.

Par dérogation à ce qui précède, il est cependant précisé que si le refus opposé par le registre est motivé par une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur, une violation des droits de tiers, tels que notamment le droit à la propriété industrielle ou intellectuelle et le droit à la protection du nom patronymique, ou d'une manière générale, l'illicéité du nom de domaine du client, notre société n'effectuera aucun remboursement des sommes versées à son profit.

Chapitre 16.6 : Obligations du client relatives au service « nom de domaine »

Le client est seul responsable du choix du nom de domaine qu'il entend faire enregistrer. Il lui appartient donc de prendre toutes précautions utiles afin de s'assurer que ce nom de domaine :

- est correctement orthographié, sachant que toute conséquence résultant d'une erreur lui sera imputable,
- ne constitue pas une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- respecte les droits de tiers, tels que notamment le droit à la propriété industrielle ou intellectuelle et le droit à la protection du nom patronymique,
- ne revêt pas un caractère illicite ou contraire aux bonnes mœurs.

Pour plus de sécurité, ATELIER C.J.COM recommande vivement au client de vérifier que le nom de domaine qu'il souhaite enregistrer ne correspond ni à une marque déjà déposée, ni à la raison sociale d'une personne morale existante. Pour cela, il convient d'effectuer une vérification auprès du Registre National des Marques (RNM) et du Registre National du Commerce et des Sociétés (RCS).

Le client s'engage par ailleurs à respecter les règles administratives et techniques de nommage en vigueur telles qu'annoncées par les registres, ainsi que les éventuelles règles de résolution des conflits entre un propriétaire de nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur ce nom. Les règles administratives et techniques de nommage ainsi que les règles de résolution des conflits sont disponibles pour un certain nombre d'extensions sur le site officiel de l'ICANN (<https://www.icann.org>).

Il est par ailleurs rappelé que l'enregistrement d'un nom de domaine n'est pas un dépôt de marque. Il appartient donc au client de prendre toutes dispositions utiles pour s'assurer d'une protection juridique efficace de son nom de domaine.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers au titre du nom de domaine qu'il aurait choisi. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Chapitre 17.3 : Maintenance, entretien, modification ou remplacement du serveur

Notre société s'engage à assurer la maintenance et l'entretien du serveur sur lequel le site web du client est hébergé, ainsi que des services qui y sont liés. En cas de nécessité, les opérations de maintenance et d'entretien peuvent entraîner une interruption du service d'hébergement. Sauf en cas d'urgence particulière, notre société s'efforce, dans la mesure du possible, d'informer le client préalablement à cette interruption.

Afin de préserver la qualité de ses services, notre société se réserve par ailleurs la faculté de modifier ou remplacer le serveur sur lequel est hébergé le site web du client. Notre société fera ses meilleurs efforts pour en informer préalablement le client et organiser avec lui le transfert de ses données.

Chapitre 17.4 : Sauvegarde

Notre société s'engage à sauvegarder au moins une fois par jour le site web du client sans interruption de fonctionnement de celui-ci, ni dégradation excessive de ses performances.

Chapitre 17.5 : Usage du service par le client

Le client reconnaît que l'espace de stockage qui lui est dédié est strictement réservé à l'hébergement de son site internet, à l'exclusion de tout autre usage.

En conséquence, les seules interventions que le client est autorisé à effectuer sur le serveur sont celles relatives à l'implantation, la modification, la mise à jour et/ou la suppression, dans son espace dédié, des données et éléments constituant son site web. Toute autre intervention est strictement prohibée.

A ce titre, le client s'interdit notamment :

- d'utiliser l'espace qui lui est dédié sur le serveur à des fins de stockage de données autres que celles constituant son site web ou encore à des fins de routage pour des opérations d'emails,
- toute intervention ou tentative d'intervention sur le système ou la configuration dudit serveur, ainsi que sur les autres sites web qui pourraient être hébergés et qui appartiendraient à des tiers.

Par ailleurs, assurant une seule prestation d'hébergement, notre société ignore le contenu du site web du client.

En conséquence, le client est seul responsable de ce contenu, ainsi que des informations diffusées ou échangées à partir de celui-ci, de leur utilisation ou encore des liens hypertextes qu'il choisit de créer.

Le client est également le seul responsable du respect des mentions obligatoires à faire figurer sur son site en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dès lors, le client s'engage à garantir notre société contre toutes actions ou réclamations qui seraient formulées à son encontre de la part de tiers et qui auraient un rapport direct ou indirect avec le site hébergé. A ce titre, le client indemniserait notre société de toutes sommes qu'elle pourrait avoir à supporter (frais, indemnités, dépenses, charges...), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir dans le cadre de telles actions ou réclamations, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

Chapitre 17.6 : Renouvellement

Le renouvellement de l'offre d'hébergement se fait par tacite reconduction et reconduit pour l'année automatiquement. La date limite de résiliation est fixée à 1 mois maximum.

Vous êtes libre de résilier sans motif particulier avant la date limite. Ce droit à la résiliation est mentionné sur votre facture annuelle, envoyée 1 mois avant le renouvellement automatique de l'offre.

La demande de résiliation peut être faite par mail ou par courrier à l'adresse suivante : 4 allée du Bourg d'Anguy, résidence Courthardy, 72000 Le Mans.

En cas de demande de restauration du service d'hébergement formulée quinze (15) jours après la date d'expiration de celui-ci, le client s'engage à payer à notre société, en sus du prix, des frais de restauration d'un montant de quatre-vingt (80) Euros HT.

ARTICLE 18. OBLIGATION DU CLIENT

En sus des obligations spécifiques à chaque service proposé par notre société, le client s'engage à ne pas enfreindre la réglementation française ou internationale en vigueur dans le cadre de l'utilisation des services souscrits auprès de notre société. Le client s'engage en outre à respecter les codes de conduite, usages et règles de comportement admis sur le réseau internet.

A ce titre, le client s'engage notamment à ne pas utiliser ou communiquer des fichiers, données ou informations revêtant un caractère illicite, ne respectant pas les droits des tiers, et qui ne respecteraient pas les dispositions de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et/ou les prescriptions de la CNIL.

Le client s'engage par ailleurs à informer notre société de toute modification relative à ses données et utile à la gestion des services qui lui sont fournis par cette dernière. Pour cela, le client dispose de différents moyens tels que l'accès à son manager sur le site www.ATELIER.CJ.COM.fr, le courrier électronique ou encore le courrier postal. Le client est seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'un défaut de mise à jour.

ARTICLE 19. RESPONSABILITE – GARANTIE

S'agissant notamment des services liés à l'enregistrement, au renouvellement de noms de domaine, le client reconnaît être informé que notre société intervient en qualité d'intermédiaire technique. Compte tenu des règles spécifiques qui régissent l'enregistrement de noms de domaine, notre société ne peut donc offrir aucune garantie d'attribution du nom de domaine choisi par le client. La responsabilité de notre société ne peut dès lors être engagée en cas d'impossibilité d'attribuer le nom de domaine choisi par le client.

En outre, notre société ne saurait voir sa responsabilité engagée dans les cas suivants :

- difficultés d'utilisation ou indisponibilité du service liées à un dysfonctionnement ou une saturation du réseau internet,
- contamination par virus des données du client, dont la protection incombe à ce dernier,
- intrusions et/ou interventions malveillantes de tiers malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place,
- détournements éventuels des données transmises au client par email,
- dysfonctionnement ou d'indisponibilité provenant d'un cas de force majeure,
- dysfonctionnements affectant les services fournis par les opérateurs de télécommunication ou les offices d'enregistrement, y compris en cas de piratage ou d'accès frauduleux à leur base de données,
- modification des règles imposées par les offices d'enregistrement, y compris lors du renouvellement du nom de domaine.

- escroquerie sur un site marchand.

Du fait des caractéristiques et limites du réseau internet que le client déclare parfaitement connaître, ce dernier reconnaît par ailleurs qu'il est impossible de garantir que les données transmises via internet seront entièrement sécurisées. Dès lors, les transferts de données demeurent aux risques et périls du client, qui le reconnaît et l'accepte.

En tout état de cause, la responsabilité de notre société, à quelque titre que ce soit, est expressément subordonnée au parfait respect des obligations du client. Ainsi la responsabilité de notre société ne pourrait-elle être recherchée lorsque le client aura, même partiellement, manqué à l'une quelconque de ses obligations. Dans cette hypothèse, ATELIER CJ.COM se réserve en outre le droit de suspendre l'ensemble des services fournis à l'issue d'un délai de quarante-huit (48) heures suivant toute notification écrite adressée au client, y compris par courrier électronique, et laissée sans réponse par ce dernier. Le client reconnaît et accepte que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit.

Si la responsabilité de notre société était retenue à l'égard d'un client professionnel, il est expressément convenu que son obligation à réparation ne pourra excéder le montant du prix annuel payé par ledit client à notre société en contrepartie des services fournis par cette dernière.

ARTICLE 20. CESSATION DE SERVICE

Quel que soit le service souscrit auprès de notre société, tout non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations mises à sa charge par les présentes conditions est cause de résiliation pour son cocontractant.

Dans cette hypothèse, le service sera résilié à l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant une mise en demeure écrite (y compris par courrier électronique) restée infructueuse. En cas de résiliation aux torts d'un client professionnel, notre société conservera, à titre d'indemnité, l'intégralité des sommes payées d'avance par celui-ci, sans préjudice de tous dommages-intérêts complémentaires.

En outre, le service souscrit auprès de notre société prend fin en cas de non-renouvellement de l'abonnement à l'issue de la durée d'un (1) an.

S'agissant plus particulièrement du service dédié aux noms de domaine, celui-ci peut prendre fin en cas de refus de validation par le registre du nom de domaine choisi par le client ou en cas de demande de transfert du client auprès d'un autre prestataire. Il est précisé à cet égard que :

- les demandes de transfert de nom de domaine ne donnent lieu à aucun remboursement du prix payé d'avance par le client lors de sa commande, ce que ce dernier déclare expressément reconnaître et accepter,
- dans la mesure où chaque registre gestionnaire d'extensions impose ses propres règles de fonctionnement, il appartient au client de vérifier au préalable les conditions particulières liées au transfert de son nom de domaine. Le client reconnaît par ailleurs qu'en cas de cessation des services fournis par notre société pour l'une des causes visées ci-dessus autre que la demande de transfert ou le refus de validation du nom de domaine :
- son nom de domaine, s'il était traité par notre société, tombera automatiquement dans le domaine public et toutes ses données seront définitivement supprimées de la base du registre.

Il appartiendra donc au client de prendre toutes mesures pour récupérer ses données, les sauvegarder et/ou organiser la protection de son nom de domaine avant la date de cessation effective des services fournis par notre société.

Par dérogation à ce qui précède, les services seront résiliés de plein droit au cas où le client fournirait des données fausses, inexactes, usurpées relativement à son identité et/ou ses coordonnées.

Dans cette hypothèse, notre société se réserve le droit de supprimer immédiatement les services. Le client reconnaît qu'il ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de cette résiliation.

S'agissant plus particulièrement du service dédié à l'hébergement, si en cours de période contractuelle, notre société constate un dépassement du volume de trafic mensuel prévu dans le cadre de l'offre souscrite par le client, elle prendra contact avec ce dernier pour l'en informer et rechercher une solution.

Si le client souhaite augmenter son volume de trafic mensuel, il devra s'acquitter d'un supplément forfaitaire payable immédiatement.

A défaut d'accord avec le client pour trouver une solution dans les vingt-quatre (24) heures ouvrées suivant le moment auquel ce dernier aura été informé du dépassement de son volume de trafic mensuel, notre société se réserve alors le droit de suspendre l'accès au serveur hébergeant le site web du client.

ARTICLE 21. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le client reconnaît avoir été informé que conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « loi informatique et libertés », les informations collectées par notre société lors de la commande sont nécessaires à l'exécution de sa mission.

Elles sont destinées à ATELIER CJ.COM et à ses partenaires, ce que le client déclare expressément reconnaître et accepter.

Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations à caractère personnel qui le concernent.

S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser à ATELIER CJ.COM, 4 allée du Bourg d'Anguy, Résidence Courthardy, 72000 Le Mans.

ARTICLE 22. SERVICE CLIENTELE

Toutes demandes d'informations et/ou réclamations peuvent être présentées à notre société :

- par courrier postal adressé au siège social 4 allée du Bourg d'Anguy, Résidence Courthardy, 72000 Le Mans;
- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : contact@cj.com.fr.
- par téléphone au 02 43 52 12 00 (du lundi au vendredi de 9h30-12h00 / 13h30-18h30) ;